



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

activité de la belle-fille du Président de la République

Question au Gouvernement n° 180

Texte de la question

ACTIVITÉ DE LA BELLE-FILLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Daniel Fasquelle, pour le groupe Les Républicains.

M. Daniel Fasquelle. Avant toute chose, je voudrais dire à M. Darmanin que son arrogance à l'égard de notre collègue Isabelle Valentin n'est pas acceptable. Elle ne remplace personne ; elle a été élue au suffrage universel, sans jamais, elle, trahir ni ses amis ni ses idées ! *(Exclamations sur les bancs des groupes REM et MODEM. – Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Monsieur le Premier ministre, le Président de la République nous a expliqué lors de son entretien télévisé qu'il fallait utiliser des mots directs pour se faire comprendre. Je vais donc, à mon tour, utiliser un mot direct : népotisme.

Le népotisme consiste à accorder des droits particuliers aux membres de la famille du souverain au seul motif qu'ils sont membres de cette famille. Il s'agissait d'une pratique courante dans la France de l'Ancien Régime, à laquelle la Révolution française a heureusement mis fin. Du moins le pensait-on jusqu'à une période récente.

En effet, comment qualifier autrement que de « népotisme » les agissements de la belle-fille du Président de la République dans mon département du Pas-de-Calais ? *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.)*

M. Erwan Balanant. Parlez-en à François Fillon !

M. Daniel Fasquelle. Battue aux dernières élections législatives et dépourvue de tout mandat local, elle a néanmoins été reçue vendredi dernier, en tête à tête, par le préfet du Pas-de-Calais, pour « évoquer les dossiers du territoire » !

M. Pierre Cordier. C'est scandaleux !

Un député du groupe LR . C'est incroyable !

M. Daniel Fasquelle. Depuis quand, monsieur le Premier ministre, peut-on, dans la République française, se substituer aux maires, conseillers départementaux et régionaux, députés et sénateurs, au seul motif que l'on est membre de la famille du Président de la République ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Je ne savais pas que LREM signifiait désormais « La Royauté en Marche » ! *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe REM.)*

Monsieur le Premier ministre, j'ai voté la loi de moralisation de la vie publique et la fin des emplois familiaux, ayant cru dans votre promesse de changer les pratiques.

M. Olivier Damaisin. C'est un scandale ! (*Sourires.*)

M. Daniel Fasquelle. Visiblement, vous avez changé les pratiques en faisant du népotisme et des passe-droits les nouvelles normes républicaines.

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple : sommes-nous revenus à l'Ancien Régime, ce temps où la naissance et la richesse donnaient tous les droits ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Valérie Rabault. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Monsieur le député, cher Daniel Fasquelle, il y a peu de temps encore, je siégeais sur ces bancs, à vos côtés,...

M. Patrice Verchère. Pas souvent, si ce n'est pour les questions au Gouvernement !

M. Christian Jacob. Votre présence n'a pas été marquante !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. ...et je le faisais avec plaisir. Je me souviens que, à l'époque, vous et moi, comme d'ailleurs beaucoup de nos collègues, trouvions inconvenantes les attaques formulées sur des bancs variés de cette assemblée,...

Mme Marie-Christine Dalloz. Ce n'est pas une attaque, c'est une réalité !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. ...dirigées contre le Président de la République de l'époque ou son prédécesseur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.*)

Je trouvais, et je pense que vous le trouviez vous aussi, que rien dans le fait qu'il ait pu être candidat à une élection ne justifiait que l'on s'attaque à lui de la façon dont il arrivait qu'on le fasse. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

M. Fabien Di Filippo. C'est hors sujet !

M. David Habib. Ce n'est pas le problème !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Je constate, monsieur le député, que c'est vous le candidat aujourd'hui, et que c'est vous qui vous livrez à des attaques qui sont absolument déplorables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Plusieurs députés du groupe LR. Mais non !

M. Pierre Cordier. Pas du tout !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Manifestement, les campagnes justifient tout à vos yeux, y compris des accusations contre lesquelles vous vous insurgiez avec la dernière énergie il y a peu de temps encore.

M. Fabien Di Filippo. Faites une réponse sur le fond !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Je ne suis pas sûr que votre remarque appelle une réponse beaucoup

plus développée que celle-ci. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Fabien Di Filippo. Si !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Je pense, monsieur le député, que les préfets peuvent recevoir ceux qui ont des choses à dire. Je crois d'ailleurs comprendre que vous avez vous-même, et c'est bien naturel, été reçu récemment par le préfet,...

M. Pierre Cordier et M. Fabien Di Filippo . C'est normal, il est député !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. ...et c'est parfaitement normal.

M. Pierre Cordier. La belle-fille du Président de la République n'a aucun statut !

M. Edouard Philippe, Premier ministre . J'ai tendance à penser qu'utiliser la carte des grands mots pour faire parler de soi à la veille d'une élection n'est pas à la hauteur de l'enjeu, et je crois que vous le pensez vous aussi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 180

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 octobre 2017](#)